Commune de Lecques
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 05 mars 2020
Date de la convocation : 27 février 2020
Date d'affichage du PV : - 5 JUIN 2020

Présents : Mesdames Bernadette POHER, Marie Thérèse BOUSCAUD, Danièle MAURICE, Martine VALAT-DUMAS
Messieurs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE, Guillaume LALANDE, Michel ROCH

Secrétaire de séance : Guillaume LALANDE

Ouverture de séance à 19h15

1/ Demandes de subventions concernant les travaux de réfection de l'Eglise.

Aujourd'hui, nous souhaitons faire des travaux qui s'avèrent indispensables tels que la révision du toit principal qui est endommagé, et la rénovation des murs de façade. Située sur la place centrale, cet ensemble de travaux permettra au village d'avoir un édifice plus attrayant. Les travaux s'effectueront sur une durée approximative de 3 mois et le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
		1-Préfecture du Gard	20 007, 00 €
1- Rénovation des façades	58 440,00 €		
		2- Conseil Régional	13 338,00 €
2- Rénovation de la toiture	8 250,00 €		
		3- Conseil Départemental	20 007,00 €
		4- Mairie de Lecques	13 338,00 €
Total	66 690,00 €	Total	66 690,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus afin de demander les subventions auprès des partenaires financiers indiqués et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

2/ Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par le receveur – trésorier de Sommières – Budget général.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, étant présentés, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des recettes à recouvrer et des restes à payer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 (voir pièce jointe n°1).
Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

Pour le point suivant, Madame le Maire quitte la séance.

3/ Vote du Compte Administratif 2019.

Après présentation des sections et chapitres ouverts au budget, des réalisations et des restes à réaliser, des mouvements réels et d'ordre confondus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 en ces termes :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	267 452,98 €	397 158,25 €
	Investissement	204 454,48 €	150 955,23 €
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement		85 377,00 €
	Investissement		254 404,46 €
TOTAL réalisations + reports		471 907,46 €	887 894,94 €
Reste à réaliser	Investissement	53 434,47 €	49 202,20 €
Reste cumulés	Fonctionnement	267 452,98 €	482 535,25 €
	Investissement	204 454,48 €	405 359,69 €
TOTAL		525 341,93 €	937 097,14 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.
Madame le Maire revient en séance à l'issue du vote.

4/ Affectation des résultats 2019.

Les comptes de l'exercice 2019 du budget général étant arrêtés en adoptant le compte administratif, font apparaître :

Reports (pour rappel)	
Excédent de la section d'investissement de l'année antérieure	254 404,46 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	85 377,00 €
Solde d'exécution	
Un solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement	53 499,25 €
Un solde d'exécution (excédent 001) de la section de fonctionnement	129 705,27 €
Restes à réaliser	
Un reste à réaliser en dépenses d'investissement	53 434,47 €
Un reste à réaliser en recettes d'investissement	49 202,20 €
Besoin net de la section d'investissement	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement (voir pièce jointe n°2) comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 150 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 65 082.27 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Bernadette POHER lève la Séance à 19h45.

